les cartes la révolution qu'il a faite dans la navigation, parcourir du vol de la pensée les conséquences du rapprochement de la jeune Europe et de la vieille Asie, toutes choses qui sont impossibles au voyageur qui passe ou auxquelles il ne songe point, il est là sur le pont du navire, sa lorgnette à la main, qui demande à ses yeux des impressions grandioses et qui n'en reçoit que de médiocres. Aucun aspect n'étonne son imagination, rien ne lui donne le saisissement du surhumain. Pour peu qu'il ait couru le monde, des ouvrages de bien moindre importance l'auront autrement ému. Il est absolument déçu, le sublime se dérobe.

Cette déception n'est point rare avec les grandes entreprises modernes. Elle tient sans doute aux conditions dans lesquelles elles s'exécutent. Autrefois de pareilles dépenses ne pouvaient être projetées que par des chefs ambitieux qui s'occupaient de leur réputation personnelle autant que de l'utilité publique. Pour atteindre à la gloire, ils visaient à l'effet. Si le Pharaon Nechao avait, comme on lui attribue la pensée, creusé le canal trente siècles avant M. de Lesseps, il n'aurait pas manqué d'en relever la construction par une décoration appropriée à la grandeur de l'œuvre et destinée à rappeler sans cesse à la postérité combien lui, Nechao, avait été un grand roi. Il aurait ruiné l'Egypte pour un certain nombre d'années et laissé un monument admiré de tous ceux qui ne l'auraient pas payé. Aujourd'hui Nechao est remplacé par une Société financière qui ne s'est formée que sur l'assurance d'un bénéfice. M. de Lesseps a dû viser au pratique, laisser de côté l'effet. Et le canal est une merveille d'utilité absolument sans figure.

(*A suivre*).

LÉGÈRETÉ MINISTÉRIELLE

Il n'y a qu'une voix pour condamner la légèreté avec laquelle le gouvernement prépare ses projets de loi. Le projet sur le rattachement de la préfecture de police, avec ses dispositions sur la retraite des gardiens de la paix, est un modèle du genre. Aussi n'est-on pas surpris de rencontrer sous la plume du correspondant du *Journal de Genève* cette appréciation : « Mais cela permet de constater encore une fois combien les projets présentés par le cabinet sont peu étudiés, précipitamment préparés et hâtivement rédigés. On dirait vraiment qu'aux yeux de certains ministres — selon l'expression d'un journal du matin — il suffise d'ignorer les questions pour les résoudre. »

LE MEETING DES CHIFFONNIERS

Paris, 26 janvier.

La réunion générale des chiffonniers de Paris et de la banlieue a eu lieu dans la soirée, salle Lévis. 1800 personnes y assistaient.

L'assemblée a fois trois élu et repoussé le bureau; le tumulte était indescriptible; sur douze orateurs qui devaient parler, trois ou quatre seulement ont pu y parvenir.

Un maître chiffonnier voulant aborder la tribune en fut empêché. « Pas de capitalistes. » Enfin quelques orateurs se font entendre contre l'arrêté de M. Poubelle qui enlève le pain à plus de 30,000 chiffonniers.

Lecture a été donnée d'une lettre de M. Clémenceau disant qu'il est aux ordres des chiffonniers.

Un chiffonnier attaque violemment le Conseil municipal qui seul s'est rendu coupable en votant la décision que M. Poubelle n'a fait que ratifier. (Protestations.)

M. Pieyre, député du Gard, prenant la parole retrace la généreuse intervention de M. de La Rochefoucauld, d'un royaliste. Il engage les chiffonniers à tenir des meetings pacifiques pour protester contre le gouvernement qui cherche seulement à affamer le peuple.

L'assemblée, après un autre discours d'un chiffonnier, a voté un ordre du jour demandant la suppression des bottes et le retour à l'ancienne façon de travailler.

RADICAUX ET SOCIALISTES

On lit dans le *Cri du Peuple* :

« Par l'incurie et l'incapacité de l'extrême gauche, ce n'est pas seulement la vie de milliers d'êtres qui est en jeu, c'est l'existence même de la République qui est en péril. »

Le *Cri du Peuple* rend d'ailleurs justice à la droite, et il dit encore :

« Il faut que ce soit de droite que descendent les orateurs de la vérité. Tous les autres, par calcul ou par intérêt, errent dans les mesquineries d'une basse politique et croupissent dans les sentines du parlementarisme. Le souffle populaire ne les anime pas; sans cela, le frisson qui agite aujourd'hui les foules aurait déjà élevé, comme par un puissant coup d'aile, les tribus de la gauche vers les sommets du vrai, du droit et du juste. »

Ce cri que la vérité arrache à un journal socialiste est l'indice que, dans le peuple même, on commence à voir de quel côté sont les véritables et intelligents défenseurs des droits de l'ouvrier.

LES GARDIENS DE LA PAIX

M. Caubet, chef de la police municipale, vient d'adresser aux gardiens de la paix la circulaire suivante :

« Paris, 24 janvier.

» La plus grande liberté a été laissée, depuis quelques jours, aux agents de la police municipale, pour exprimer leurs vœux en ce qui touche la question des retraites dans le nouveau projet de loi.

» Leurs légitimes réclamations ont été prises en considération et transmises à qui de droit et l'administration est résolue à les soutenir énergiquement.

» Tout, jusqu'à présent, donne le droit d'espérer une solution entièrement favorable.

» A cet effet, il y a lieu de faire savoir immédiatement aux agents placés sous vos ordres que toute manifestation collective, outre qu'elle nuirait aux intérêts communs, serait considérée comme un acte coupable d'indiscipline et serait sévèrement punie.

» Vous devez, en conséquence, en signaler immédiatement les auteurs.

» Cette note devra être textuellement communiquée aux agents.

» Signé : CAUBET. »

Le comité des gardiens de la paix a fait la réponse suivante :

» Nous n'avons pas attendu la circulaire de M. le chef de la police municipale pour conseiller à nos collègues de se tenir calmes et de s'abstenir de toute manifestation jusqu'au vote de la seconde lecture, et nous le leur recommandons encore; mais nous continuerons à faire signer nos pétitions, afin de pouvoir les transmettre au député qui veut bien s'en charger et défendre nos intérêts.

» Par la même occasion, nous prions nos collègues des vingt arrondissements de vouloir bien se hâter de faire signer ces pétitions, afin que mardi, au plus tard, nous puissions les porter en bloc à notre défenseur.

» Le Comité des gardiens de la paix. »

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LES SOCIÉTÉS D'EXPORTATION

Dans un rapport commercial adressé récemment par M. Louis Legrand, ministre de France à la Haye, au ministre du Commerce, nous relevons deux passages concernant spécialement l'industrie des tissus de Roubaix et de Tourcoing que nous croyons devoir commenter.

. . . . . .

« Des renseignements provenant d'une des plus grandes maisons de Roosendael (point frontière où entrent la plupart de nos importations par terre), signalent, comme ayant particulièrement diminué depuis quelques années, l'entrée en Hollande des produits français suivants : les pianos, *les tissus de Roubaix et de Tourcoing*, les rubans de soie, etc. etc...

. . . . . .

« Nos importations en *tissus de laine et de coton* auraient diminué des neuf dixièmes. On l'attribue à ce que les fabricants ont l'habitude d'attendre chez eux la clientèle. »

. . . . . .

Bien que ce chiffre de 90 pour cent nous paraisse exagéré, nous ne contesterons pas que nos expéditions de tissus vers la Hollande n'aient subi une diminution très-sensible ; mais il n'est pas juste d'attribuer uniquement cette diminution à la cause signalée par M. Louis Legrand.

La *Grande Maison de Rosendaël* dont il se fait l'écho, semble n'avoir avec nos deux places que des relations peu suivies; s'il en était autrement, elle saurait que la Hollande est visitée plusieurs fois par an par nos commissionnaires, et que certains d'entre eux ont même des représentants dans les principales villes ; à la Haye, à Amsterdam.

Le temps n'est plus où nos fabricants pouvaient attendre la clientèle sur le pas de leur porte. Ils savent depuis longtemps que l'acheteur ne vient plus au-devant de la marchandise, mais que celle-ci doit aller au devant du consommateur. Et si les ordres à exécuter sont assez nombreux, en ce moment, pour que nous n'ayons pas à constater le chômage d'aucune usine, on conviendra que notre négoce a dû se déplacer pour obtenir les commissions que l'on exécute actuellement.

On voudra bien reconnaître avec nous que peu de villes manufacturières savent, quand cela est nécessaire, transformer, comme l'ont fait maintes fois Roubaix et Tourcoing, leur genre de fabrication.

Le négoce, de son côté, a compris que s'il voulait ne pas disparaître lui-même, il devait abandonner la vieille routine et adopter la devise anglaise : *Ahead*. Il s'est courageusement mis à la recherche de nouveaux débouchés ; il est allé sur les marchés étrangers quémander les ordres qui ne venaient plus et lutter contre les fabricants de tissus anglais, allemands et autres.

Nous tenons à l'en féliciter, mais qu'il nous soit permis en même temps de lui dire que, s'il a fait un grand pas en avant, il en reste un plus grand encore à faire.

Nous voudrions qu'il ne se bornât pas exclusivement aux marchés qui se trouvent à nos portes. Nous voudrions le voir implanter chez nous l'*exportation directe* avec les pays coloniaux et lointains.

Nous savons que des essais ont plusieurs fois été tentés dans ce sens et qu'ils n'ont pas été heureux. Cela tient à plusieurs causes que l'expérience acquise permettra d'éviter à l'avenir.

Pour traiter le commerce d'exportation comme il doit l'être, deux éléments sont indispensables ; des capitaux, et des jeunes gens entreprenants. Or, nous croyons que Roubaix et Tourcoing possèdent l'un et l'autre, et c'est celui qui détient le premier de ces éléments qui doit aller au devant du second.

S'il le fallait on trouverait demain, à Roubaix, cent jeunes gens prêts à partir dans n'importe quelle partie du monde, fonder des comptoirs en relation directe avec notre ville.

Déjà un certain nombre de nos concitoyens ont des représentants intéressés à Buenos-Ayres, en Australie, nous voudrions en voir dans toutes les parties de l'Amérique, de l'Afrique, de l'Australie et des Indes qui produisent la laine, le coton, la soie. C'est à l'initiative privée qu'incombe la tache de relever notre industrie et non au gouvernement.

Nous citerons comme exemple de ce qui peut être fait ici, ce qui se fait à Anvers.

Nous avons sous les yeux, le dernier rapport de la Société Belge d'Exportation, Jules Van der Latt et Cie, qui est de création récente et qui a donné cependant comme bénéfice pour le second exercice 49 3/4 pour cent du capital appelé.

Cet exemple prouve d'une façon péremptoire les avantages de pareilles sociétés pour leurs fondateurs. Il n'y a pas à douter que, bien conduites, et tout en réalisant d'importants et légitimes bénéfices, elles ne travailleraient efficace ment au développement de notre commerce extérieur.

V. DUBURCQ,

SÉNAT

Service télégraphique particulier
ET PAR FIL SPÉCIAL

Seance du samedi 26 janvier 1884

PRÉSIDENCE DE M. LEROYER

Bruits de couloirs

Le Sénat terminera aujourd'hui la discussion du budget extraordinaire. Cette discussion portera sur la suppression des articles 25 et 26 relatifs à la péréquation de l'impôt demandée par la commission des finances.

On pense que les deux articles seront supprimés.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. le Royer.

Mort d'un Sénateur du Pas-de-Calais

M. LE PRÉSIDENT fait l'éloge funèbre de M. Devaux, sénateur du Pas-de-Calais.

Le budget extraordinaire

Le Sénat reprend la suite de la discussion du budget extraordinaire.

M. DE REIGNIÉ se plaint de la contribution foncière et de tous les impôts les plus mal repartis, il en demande la péréquation immédiate.

M. LÉON SAY réclame une étude approfondie de la question.

M. LABUZE dit que la péréquation présente des difficultés.

M. DE REIGNIÉ retire son amendement.

Les articles 25 et 26 qui avaient été maintenus par la Chambre, sont repoussés.

L'ensemble du budget est adopté par 199 voix.

Dépôt de raport

M. DEMOLE dépose son rapport sur le projet de loi relatif à l'organisation municipale.

Emprunt d'Armentières

M. DE GAVARDIE, sur le projet d'emprunt de la ville d'Armentières, présente quelques observations.

Le projet est adopté.

Le Sénat s'ajourne à lundi pour la discussion des syndicats professionnels.

La séance est levée à 5 heures 5 minutes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique particulier
ET PAR FIL SPÉCIAL

Séance du samedi 26 janvier
Présidence de M. BRISSON

Les couloirs

On n'a aucune nouvelle du Tonkin.

Le gouvernement fait démentir le bruit qu'il demanderait l'ajournement de la loi rélative aux manifestations sur la voie publique. L'Union républicaine discute actuellement ce projet de loi.

Les députés de l'Union démocratique demanderont la mise à l'ordre du jour des lois relatives aux ouvriers : de semblables décisions sont tout-à-fait platoniques et n'engagent guère la responsabilité de ceux qui les prennent.

La séance

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Suite de l'interpellation Langlois

M. RIVET demande l'imposition sur les revenus avant la discussion du budget de 1885 ; la nomination d'une grande commission chargée de l'examen des questions économiques.

Discours de M. Laroche-Joubert

M. LAROCHE-JOUBERT se place au point de vue social, à l'exclusion de toute politique, et attribue aux grèves tout le mal de la situation actuelle. Les grèves ont une cause unique, c'est que nous vivons dans un état social boiteux ; elles ruinent les patrons, mais encore plus les ouvriers.

Pour remédier aux grèves, il faudrait développer la participation. Le gouvernement pourrait commencer par l'imposer à tous ses adjudicataires, et c'est ainsi qu'on arriverait progressivement à améliorer le bien-être des travailleurs, tandis que les augmentations de salaire produisent un effet inverse, en élevant le prix des objets fabriqués et ralentissant la consommation.

L'ouvrier, admis à la participation, aura un stimulant à ménager la matière première, à fabriquer dans des conditions d'économie ; de là des bénéfices plus grands sans augmentation du prix des produits.

La question sociale est une énorme marmite où toutes les idées sont en ébullition ; il manque un pied à cette marmite. Toute entreprise repose sur trois éléments ; l'intelligence, le capital et le travail ; c'est là le troisième pied qui manque à cette marmite.

Les trois éléments doivent être traités avec une égalité proportionnelle. L'élément intelligence a le traitement fixe, l'élément capital a l'intérêt et l'élément travail a le salaire ; mais quand il s'agit des bénéfices, les deux premiers éléments y participent seuls, le troisième en est exclu. Si le gouvernement donnait un grand exemple dans ses adjudications, la France tout entière ne tarderait pas à jouir des bienfaits de la participation.

Comme moyen de remédier immédiatement à la crise actuelle et de donner du pain à ceux qui n'en ont pas, le gouvernement devrait s'entendre avec la Ville de Paris pour faire sans délai les travaux d'édilité projetés.

Discours de M. Brialou

M. BRIALOU dit que l'extrême-gauche n'est pas si farouche, qu'on le pense, et il y a moyen de s'entendre avec elle. Et la preuve, c'est qu'elle ne nie pas la question sociale.

Le peuple souffre et la République doit remédier au chômage et à la misère. Le système de M. Langlois n'est pas applicable. Quant à M. de Mun, il a dit certaines vérités; mais ses conclusions ne sont pas plus pratiques. Il conseille aux ouvriers de se joindre aux patrons catholiques et de rétablir la monarchie; mais l'ouvrier et le paysan n'ont jamais été plus affamés que pendant les quatorze siècles de la monarchie. Si elle était rétablie, on leur dirait de manger de la brioche, s'ils n'ont pas de pain. On pourrait pardonner beaucoup de choses aux princes d'Orléans, s'ils voulaient rendre maintenant les 40 millions qu'ils se sont fait donner après la guerre.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD dit qu'on a rendu aux princes d'Orléans ce qu'on leur devait et qu'ils ont donné 60 millions à la France.

M. BRIALOU ajoute que l'empire avait su se concilier les sympathies du clergé, d'après lequel on est d'autant plus heureux dans l'autre monde qu'on a été plus malheureux dans celui-ci. Depuis quelque temps, M. le président du conseil semble regretter de s'être brouillé avec les jésuites.

L'orateur, après ces explications préliminaires, se propose de rechercher les causes de la crise et les remèdes qu'on peut y apporter. — M. Langlois a cru jouer une bonne farce à l'extrême gauche en lui demandant son programme. (Exclamations).

M. LE PRÉSIDENT prie l'orateur de se servir d'expressions plus parlementaires.

M. BRIALOU dit que ce n'est pas sa faute s'il n'a pas reçu une instruction supérieure et déclare qu'il n'a eu l'intention de blesser personne.

Le malaise dont nous souffrons provient surtout de la prodigalité des dépenses de tous les gouvernements, y compris le gouvernement actuel ; un budget écrasant épuise les forces vives de la nation et la met en mauvaise situation en face de la concurrence étrangère.

En outre, c'est le travail et le commerce qui supportent la plus grosse part de l'impôt; de là, des réclamations incessantes et justifiées pour l'augmentation des salaires.

La situation est fausse et il faut en sortir. La Chambre doit réclamer sans cesse ni trêve les droits du suffrage universel, jusqu'à ce que l'obstacle, qui est le Sénat, ait disparu.

La solution est dans la révision de la Constitution. Les 550 députés auront la majorité dans le Congrès où le Sénat n'apportera que 300 voix. Le nœud de la question sociale est dans les réformes que le Sénat repousse. Il faut donc ou se débarrasser du Sénat, ou le subordonner à la Chambre du suffrage universel.

En intéressant les travailleurs dans les bénéfices de l'industrie on aurait fait un grand pas vers l'entente entre le capital et le travail ; ce jour-là on pourra dire que la paix est faite.

L'orateur appelle encore l'attention de la Chambre sur la question des loyers.

Un autre point mérite l'attention de la Chambre c'est l'envahissement de l'élément étranger dans les chantiers ou ateliers français.

Le gouvernement peut donner du travail à beaucoup d'ouvriers en hâtant l'exécution des travaux projetés, et la Chambre devrait mettre à l'ordre du jour d'une très prochaine séance la réforme des impôts, qui est une mesure indispensable.

La question sociale ne peut pas se résoudre tout d'une pièce, elle comporte un ensemble de réformes ; mais il est urgent de les aborder sans retard.

Discours de M. Passy

M. P. PASSY, en économiste parisien, fait le procès du régime protecteur et déclare que « la situation de l'agriculture n'est pas mauvaise aujourd'hui ; elle est moins bonne, voilà tout. »

Naturellement, il trace l'apologie de la liberté commerciale illimitée et regrette qu'on n'ait pas conclu de traités de commerce avec l'Angleterre et les Etats Unis.

On s'est ainsi fermé de vastes débouchés.

L'orateur ne croit pas que les systèmes proposés apporteront un remède au mal, il croit que la participation aurait de bons résultats.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. TIRARD dépose le budget extraordinaire.

La séance est levée.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers
« PAR FIL SPÉCIAL.

LES ÉVÉNEMENTS DU TONKIN

Depuis huit mois, 16 fonctionnaires, ont eu, soit en Chine, soit en Indo-Chine, la direction des affaires. Ce sont :

1° Commandement des troupes :

Le commandant Rivière ; — le général Bouët ; — le colonel Bichot ; — l'amiral Courbet : — le général Millot.

2° Résidents à Hué :

M. Reinhard ; — M. de Kergaradec ; — M. Palasne de Champeaux ; — M. Parreau.

3° Agents civils au Tonkin :

M. Harmand ; — M. Tricou ; — M. Sylvestre.

4° Représentants à Pékin :

M. Bourée ; — M. Tricou ; M. de Semallé ; — M. Patenôtre.

Comment veut-on qu'avec des changements aussi fréquents, avec aussi peu d'esprit de suite, nous menions à bien une entreprise qui demande au contraire, tant d'unité et tant de réflexion.

Les renforts

Colombo, 26 janvier.

Le *Vinh-Long* quittera Colombo demain, faisant route pour Saïgon.

Saïgon, 26 janvier.

Le transport *Mytho* est parti pour Singapore afin d'aller remorquer le *Vinh-Long*, qui a subi quelques avaries.

Le *Saghalien* vient d'arriver ici.

Défense héroïque

Paris, 26 janvier.

Voici les faits en raisons desquels M. Geschwind, sergent-major au régiment de marche d'infanterie de marine, vient d'être nommé au grade de sous-lieutenant :

« Lors de l'attaque qui avait été dirigée par de nombreuses bandes de Pavillons-noirs, le 17 novembre dernier, de quatre heures du matin à trois heures du soir, contre la citadelle de HAI-DAUONG, M. Geschwind a défendu glorieusement, avec 30 hommes d'infanterie de marine et 50 miliciens tonkinois, la position à peine fortifiée qu'il occupait, et, avec l'assistance des canonnières la *Corbine* et le *Lynx*, a contribué à repousser l'ennemi après lui avoir infligé des pertes sérieuses.

INTÉRIEUR

Conseil des ministres

Paris, 26 janvier.

Un conseil des ministres a été tenu, ce matin, sous la présidence de M. J. Grévy.

M. Jules Ferry a soumis à ses collègues les éléments de la réponse qu'il fera à l'interpellation Langlois. Il déclarera qu'aucun orateur n'a apporté de projets, tandis que le Gouvernement fait des réformes progressives.

Il a été décidé que M. Fallières demanderait le renvoi, à la commission du budget, de la proposition Paul Bert, relative aux traitements des instituteurs.

M. Waldeck n'assistait pas au conseil.

Affaire Dusolier-Cassagnac

Paris, 26 janvier.

M. Dusolier adresse au journal le *Temps* une lettre déclarant qu'il n'a pas fait d'excuses à M. de Cassagnac.

Il a seulement dit, qu'il était étranger aux articles publiés par la *République française*.

LA TEMPÊTE

Cherbourg, 26 janvier.

Une violente tempête du sud souffle depuis ce matin.

Plusieurs paquebots ont dû relâcher entre autres *le Canada*, paquebot français, venant de New-York.

On signale quelques sinistres.

EXTÉRIEUR

Mgr Bonnet et Mgr Fava à Rome

Rome, 26 janvier.

LL. GG. Mgr Bonnet, évêque de Viviers, et Mgr Fava, évêque de Grenoble, sont arrivés à Rome jeudi et sont descendus au Séminaire français.

Le général Gordon au Soudan

Londres, 26 janvier.

Le *Times* a reçu du Caire un télégramme disant que le général Gordon espère arriver à Khartoum dans une vingtaine de jours.

On assure que le général Gordon est favorable à l'idée de garder le Soudan, si l'Angleterre voulait assurer les frais d'une nouvelle conquête de cette conquête et pourvoir à l'administration du Soudan reconquis.

Terrible accident en Allemagne

Berlin, 26 janvier.

La *Gazette Nationale de l'Allemagne du Nord*, informe que, le 22, un épouvantable accident s'est produit à Rohr, petit village des environs de Rummelsbourg.

A la sortie de l'école, les enfants, au nombre de 15, étaient allés jouer sur un étang voisin, dont la glace n'avait qu'une épaisseur insuffisante; elle céda sous eux; tous ont été engloutis; on n'a pu en sauver que deux.

Nouvelles mines d'or

Londres, 26 janvier.

La *Pall-Mall-Gazette* dit que de nouveaux gisements aurifères très-riches ont été découverts dans la partie septentrionale de la Nouvelle-Zélande, dans un district ouvert depuis peu seulement aux Européens.

Le quartz aurifère se trouvant sur le sommet du mont Vaivrougomai, élevé de 1,500 pieds, un tramway a été construit jusqu'à la base du gisement.

DERNIÈRE HEURE

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(*De nos correspondants particuliers et* PAR FIL SPÉCIAL)

La crise ouvrière

Paris, 27 janvier

Le parti ouvrier de Paris a invité tous les groupes de province à organiser des meetings, et à chercher des solutions pour les questions ouvrières.

La politique coloniale

Paris, 27 janvier.

M. Ferry a reçu deux explorateurs revenus de la Bolivie et du Paraguay, qui l'ont invité à tourner de ces côtés les efforts de sa politique coloniale.

M. le comte de Paris

Paris, 27 janvier.

A la suite des messes anniversaires de la mort de Louis XVI, le comte de Paris a reçu de nombreuses adresses de dévouement.

Les écoles d'enfants de troupe

Paris, 27 janvier.

Le général Billot a déclaré qu'il était favorable au projet de commission sur les écoles d'enfants de troupe.

La police de Paris

Paris, 27 janvier.

D'après l'organisation nouvelle de la police, les fonctions d'inspecteurs de commissariats seront désormais remplies par des agents recrutés en dehors des gardiens de la paix.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE CONSEIL MUNICIPAL n'a pas eu de séance hier : treize membres seulement étaient présents lors de l'appel nominal.

GRANDE-HARMONIE. — Le concert d'hiver de la *Grande-Harmonie* aura lieu lundi 18 février. La société s'est assuré le concours de Mlle *Dyna Beumer* qui a obtenu un si grand succès l'année dernière et d'autres artistes de valeur sont également engagés pour cette séance musicale; nous pouvons citer dès maintenant : MM. *Couturier*, baryton de l'Opéra, *Galifaux* du Palais-Royal, *Chaussier* cor solo des concerts Pasdeloup (instrumentiste dont on dit merveille), Paul Fournier, 1er prix du Conservatoire de Bruxelles. Le conseil d'administration de la *Grande-Harmonie* fait tous ses efforts pour rendre ce concert des plus attrayants.

On nous prie d'annoncer qu'une soirée bachique sera offerte lundi, 4 février, aux membres honoraires (hommes), dans la salle des répétitions ; le programme en sera publié dans quelques jours.

Voici l'appréciation de divers journaux sur M. Chaussier, cor-solo des Concerts Pasde Loup :

« M. Chaussier, un cor incomparable, a obtenu hier un magnifique succès au Concert Pas-de-Loup. »

(*Gil-Blas*, 4 *déc.* 1883, *Chronique théâtrale.*)

« M. Chaussier, le premier cor des concerts populaires, a partagé avec M. Ritter, les honneurs de la séance.

» Dans une fantaisie, dont il est l'auteur et intitulée : *Andante et Rondo*, ce remarquable virtuose a fait preuve d'un talent accompli. Il se joue des difficultés sur un instrument aussi ingrat que charmant. Le son est pur, plein ; les effets d'écho sont rendus en des pianissimo merveilleux de sûreté et de douceur. »

(*Progrès Artistique*, 7 décembre 1883. Chronique musicale. Concert Pasdeloup.)

« M. Chaussier est un habile corniste connu et apprécié des habitués des concerts populaires. Son *andante et rondo* avec accompagnement d'orchestre a été fort applaudi. »

(Menestrel 9 décembre 1883, Concert Pasdeloup)

» Le directeur des concerts populaires dans une de ses dernières séances, a fait entendre son premier cor, M. Chaussier, qui a exécuté un Andante et Rondo de sa composition.

» M. Chaussier est un virtuose remarquable dont le succès a été aussi complet que légitime.

(*Figaro*, 19 décembre 1883)

» M. Chaussier, premier cor des concerts populaires est un virtuose hors ligne; après avoir été élève du Conservatoire de Dijon, il fut admis dans celui de Paris où il resta trois ans et obtint un premier prix à l'unanimité du jury; c'était en 1880, si je ne me trompe.

» Mes notes sur lui étaient des plus favorables et il a prouvé il y a quinze jours qu'il n'a pas démérité. » (*Le Temps*, 18 décembre 1883.)

UNE FEMME de la rue de la Redoute, Pauline Vandenhenelle, a été arrêtée pour infraction à un arrêté d'expulsion.

UN OUVRIER débourreur, François Ramon, s'est servi depuis trois ans, d'un livret qui ne lui appartient pas. Il a été arrêté.

LA POLICE a arrêté un tisserand, Antoine Lelièvre, qui avait frappé sa sœur ; cet individu a aggravé son cas en insultant et en menaçant les agents.

LILLE

ASSEMBLÉE RÉGIONALE DES CERLES CATHOLIQUES D'OUVRIERS. — Dans la séance de samedi matin, nous remarquons parmi les membres de la réunion, un certain nombre d'agriculteurs du Nord et du Pas-de-Calais.

L'ordre du jour porte l'étude de la corporation à la campagne.

M. d'Hautteville, président de la commission agricole de l'œuvre, donne lecture d'un remarquable rapport sur cette question. A la campagne comme à la ville, l'individualisme, chez le patron, a eu pour conséquence, dans la classe ouvrière, le prolétariat.

Peu à peu, l'antagonisme a amené l'émigration ou la lutte ouverte contre le propriétaire. Et toujours nous constatons que ces tristes résultats sont dus à l'absence de l'esprit chrétieu, à la prédominence des intérêts matériels.

Le régime corporatif dans les campagnes, ajoutant au lien religieux qu'apporto l'œuvre des cercles, le lien professionnel, groupe propriétaires et fermiers, journaliers et manœuvres agricoles.

L'exemple d'une association de ce genre est fourni dans le *Méconnais*. Le rapport s'étend sur les avantages du régime corporatif, et nous croyons que l'agriculture gagnerait à connaître en détail le fonctionnement d'une de ces associations.

A la suite de ce rapport, M. Baucarne-Leroux, président du Comice agricole de Lille, présente dans un langage précis les résultats de son expérience et de ses études sur cette question. Son exposé de la situation agricole en France, et particulièrement dans le Nord et le Pas-de-Calais, est écouté avec la plus grande attention. Il traite du travail et du personnel comme du matériel de l'agriculture ancienne et actuelle avec une compétence, une science pratique qui donnent un haut intérêt à la discussion.

Après les observations de M. de Hautteville, de M. le président de la commission agricole de l'Artois, de M. de La Guillotière, la réunion conclut à la nécessité de conférences rurales, dans lesquelles il sera traité, non-seulement de l'état actuel, hélas ! bien déplorable de l'agriculture, mais aussi de l'organisation de réunions de propriétaires et fermiers, puis d'ouvriers agricoles, enfin des avantages du groupement professionnel dans les campagnes.

M. R. Ancel, président, résume la discussion par un appel à la bonne volonté des conférenciers et donne l'assurance, fondée sur l'expérience, que l'avenir est à nous, si nous savons lutter; car il faut lutter.

Nous croyons que cette réunion aura de véritables résultats pratiques.

Séance du samedi soir

Mgr Duquesnay qu'on attendait pour présider cette réunien, n'a pu y assister.

M. Léon Harmel reprend la discussion du régime corporatif dans l'industrie au point où il l'avait laissé la veille.

M. Harmel parle avec beaucoup de cœur, son discours parsemé d'anecdotes, de paraboles, d'interprétations des livres saints à une tournure fort originale et très-attrayante.

Il explique d'abord que le régime corporatif, contrairement à ce qu'ont cru comprendre certaines personnes n'entraîne aucune idée du partage de la propriété industrielle, c'est simplement l'union du patron et de l'ouvrier.

L'orateur étudie ensuite les devoirs de conscience des patrons à l'égard des ouvriers. Sa doctrine est absolue. Le patron a charge d'âme, il est le père de la famille industrielle et doit aux ouvriers, ses enfants, la vérité éternelle et la charité; il doit préserver l'ouvrier des influences corruptrices qui se dégagent de toute agglomération d'hommes qui n'est pas instituée en vue du bien.

Mais comme le patron ne peut remplir ses devoirs en détail par lui-même, il doit se faire seconder par ceux à qui il a confié une part de son autorité; ses contre-maîtres ne doivent pas seulement veiller aux intérêts matériels de son usine, ils doivent être ses collaborateurs dans son œuvre moralisatrice.

Une discussion s'ouvre sur ce point. Un honorable industriel de Roubaix pose cette question : « Si j'ai dans mon atelier des contre-maîtres qui,